

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Un Frère bien pensant

Tous les journaux de Paris, je pourrais dire tous les journaux de France, renseignés par ceux de la Vienne, s'occupent depuis dimanche d'un monstrueux attentat — si monstrueux que, s'il n'était vrai, il paraîtrait invraisemblable — commis à Poitiers contre la liberté individuelle et contre la personne humaine.

Une demoiselle, aujourd'hui âgée de 52 ans, a été, pendant vingt-cinq ans et peut-être plus, sequestrée par sa famille. En pleine jeunesse, en pleine beauté — car on dit qu'elle était belle, — elle a été enfermée dans une chambre obscure et infecte, et depuis, elle n'a plus revu la lumière du ciel que le jour où la justice, enfin prévenue, se l'est fait représenter, et l'a rendue à la liberté.

Je n'insisterai pas sur les détails hideux qui ont été relevés dans les journaux, sur l'état de saleté indicible où se trouvait la malheureuse, entourée de tout un pullulement de bêtes immondes et rongueuses, sur sa maigreur de squelette, sur sa nudité impudique et douloureuse, sur le naufrage de sa raison sombrée dans des ténèbres peut-être éternelles, sur toutes les circonstances affreuses et poignantes qui nous ont été révélées. On ne sait, en songeant à un tel drame, qui doit l'emporter, de la pitié ou de l'indignation.

Tout, d'ailleurs, est invraisemblable dans cette affaire. Pendant vingt-cinq ans, autour de la tombe putride où était encluse la victime — sa mère habitant au-dessous d'elle, — la vie a mené dans cette maison son train-train quotidien : il y est entré des domestiques, il en est sorti, qui ont paru ne rien savoir; il y a eu des morts et des mariages, peut-être des naissances; on a donné des fêtes auxquelles fut conviée la « Société » de Poitiers. Et personne ne s'est ému, personne ne s'est demandé ce qu'avait pu devenir la jeune fille qu'on avait connue toute brillante de santé et de beauté, et qui brusquement disparaissait sans laisser de traces.

Quelle complicité criminelle, quelle conjuration de silence s'était donc formée? Qui le dira?...

Et le plus invraisemblable, c'est que l'auteur, l'instrument au moins de cette odieuse séquestration, c'est le propre frère de la sequestrée. Ancien sous-préfet de l'Ordre moral, il avait eu pour mission de faire respecter la justice de son pays; président de la Société de la Croix-Rouge, il avait dû s'apitoyer, apitoyer les autres sur le sort des blessés et des malades à la guerre et dans les hôpitaux; président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, il devait prêcher, d'exemple et de pratique, la charité chrétienne pour les infortunés de ce monde.

Et, en jouant ces rôles, il savait que, dans sa maison, sur une couche d'immondices et de vermine, croupissait dans une interminable agonie, une femme, sa sœur!

Quelle âme nous est révélée là, — et quelle conscience?

P. B.

CHIQUENAUTES

Va, simple soldat

Chacun sait que les jugements des Conseils de guerre sont sévères. Très sévères. C'est là que Thémis fait sa plus affreuse grimace rébarbative. Tout y prend des dimensions colossales; la moindre vétille y devient phénoménale. Les rudes châtimens sont largement distribués. On coffre avec entrain le pauvre diable qui s'est regimbé sous les insultes d'un supérieur; on envoie sans vergogne, vers les silos et les crapaudines d'Afrique, un soldat qui a eu la mauvaise et audacieuse prétention de faire respecter sa dignité d'homme.

Quand il s'agit d'un simple trouper, son affaire ne traîne pas. Celle d'un réserviste non plus. Mais quand il s'agit d'un supérieur, les débats ne prennent pas la même tournure. La rigueur cède le pas à la plus tendre des mansuétudes. Il paraît même que le supérieur peut à son aise tarabuster le soldat. C'est chose bien établie depuis quelques jours, puisqu'un Conseil de guerre vient d'acquiescer un sous-officier qui avait odieusement frappé un cavalier de son régiment.

Bien, mon ami, continuez, c'est peut-être un moyen inédit d'avoir de l'avancement.

Et toi, simple soldat, tais-toi; garde-toi bien, pendant tes trois ans de caserne, de te souvenir que tu es un homme; et sois persuadé qu'aujourd'hui, après cent ans de douce fraternité, il existe en France « deux justices » selon un mot cynique récemment entré dans l'histoire.

René MAILLY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 Mai 1901

M. Lasies, dépose une demande d'interpellation à propos de la loi sur les boissons : M. le ministre des finances demande le renvoi de cette interpellation à 1 mois.

M. Lasies proteste, mais la Chambre prononce le renvoi à 1 mois par 319 voix contre 207.

M. Georges Berry dépose une proposition de résolution contre la création des sociétés coopératives de consommation dans les administrations de l'Etat.

M. Millerand demande à la Chambre de joindre la discussion de la motion de M. Berry à l'interpellation de M. Muzet.

M. Berry passe outre et développe son interpellation : mais la clôture est demandée et la jonction Berry à l'interpellation Muzet est prononcée par 333 voix contre 149.

Une question de M. d'Estournelles au ministre des affaires étrangères sur les affaires de Chine, est renvoyée à lundi.

La Chambre reprend la discussion sur les accidents du travail.

Elle adopte sans trop de discussion les articles du projet de loi, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

M. Morinaud demande que son interpellation sur l'Algérie demeure bien distincte de celle de M. Drumont.

M. Millerand demande que cette question soit tranchée au début de l'ouverture de la séance du lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 31 mai 1901

La Chambre revient aux interpellations sur l'Algérie.

On demande la jonction des interpellations de MM. Morinaud et Drumont, ce que combat M. Morinaud.

M. Drumont déclare s'en rapporter à la Chambre et profite de son passage à la tribune pour prononcer quelques paroles injurieuses à l'adresse du préfet d'Alger.

M. le Président du Conseil déclare que M. Lutaud a la confiance du gouvernement.

M. Ch. Bernard interrompt violemment, ce qui lui vaut un rappel à l'ordre.

La jonction des deux interpellations Morinaud et Drumont est prononcée.

M. Albin Rozet, député de la Haute-Marne, prononce un discours dans lequel il traite de la question algérienne, s'occupant principalement de l'insurrection de Margueritte.

M. Marchal, député algérien, à son tour, s'occupe également de cette insurrection et fait un tableau détaillé de la situation des colonies et des indigènes algériens.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 30 mai 1901

La séance est ouverte à trois heures.

On valide M. Lecourt-Grandmaison, récemment élu dans la Loire-Inférieure. On vote des projets relatifs à divers chemins de fer locaux. Puis on discute une proposition relative à la situation des mécaniciens, chauffeurs et agents des trains. L'urgence est déclarée par 184 voix contre 21.

M. Gaudin, rapporteur, expose l'économie de cette proposition qui tend principalement à limiter la journée de travail des mécaniciens, chauffeurs et agents des trains, puis à régler le régime des retraites non seulement de ces employés, mais encore de tous les employés des compagnies.

M. Baudin expose ensuite que si la commission n'a pu se rallier à une proposition plus large que M. Berthelot a fait voter à la Chambre sur la matière, c'est que cette proposition-là se traduirait par 74 millions de charges annuelles que l'Etat aurait à supporter. Le projet de la commission sénatoriale ne coûtera, au contraire, que 9 ou 10 millions par an.

M. Prévot demande le renvoi de la question à l'examen de la commission des finances.

Le Sénat renvoie au lendemain la suite de la discussion.

Et la séance est levée.

Séance du 31 mai 1901

M. Le Provost de Launay retire sa demande d'interpellation sur la date de convocation des réservistes dans la région de l'Ouest.

Puis le Sénat en revient à la discussion commencée sur la proposition relative à la situation des mécaniciens, chauffeurs et agents des trains.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Strauss, Godin, Baudin et Prévot, le renvoi de cette proposition à l'examen de la commission des finances est rejeté.

Et la séance est levée.

EN CHINE

Le détail officiel des indemnités

Un édit qui vient de paraître fait savoir que la Chine consent à payer une indemnité de 450 millions de taels à 4 0/0. Voici la liste des demandes respectives :

Autriche, 13 millions de couronnes; Russie, 17.500.000 livres; Japon, 45 millions de yen; France, 260 millions de francs; Allemagne, 240 millions de marks; Angleterre, 24 millions de dollars; Etat-Unis, 25 millions de dollars; Italie, 6 millions de dollars; Hollande et Espagne, un million de taels chacun.

La ministre d'Allemagne à Pékin annonce que Li-Heng-Chang lui a remis un édit de l'empereur de Chine daté du 27 mai, dans lequel le paiement des 450 millions de taels et des intérêts aux puissances est promis d'une façon solennelle.

Un télégramme de Pékin, du 29 mai, confirme que les plénipotentiaires chinois ont communiqué au doyen du corps diplomatique, dans une note en date du 29 mai, l'édit impérial daté d'hier, fixant à 4 0/0 les intérêts de la somme de 450 millions de taels, qui doit d'après l'édit d'avant-d'hier, être payé aux puissances, à titre d'indemnité.

Au Transvaal

Nouvelles de source Boer

On a reçu directement des nouvelles de Botha, qui sont très bonnes. Le chef boer dit que ses hommes sont pleins de vaillance et d'espoir et plus décidés que jamais à sauver leur indépendance. La seule privation qu'ils aient à subir est celle des vêtements et des chaussures. Ils comptent pour se remonter à cet égard, sur d'heureuses rencontres avec des détachements anglais. Ils se procurent très aisément des vivres et ils ont des munitions en abondance.

Ces bonnes nouvelles ajoutées à celles du Cap et de l'Ouest du Transvaal, causent une véritable allégresse parmi les amis des boers.

Le correspondant du Times à Cradock mentionne, sous réserves, certains rapports, d'après lesquels Delarey serait dans la colonie du Cap.

INFORMATIONS

Le Congrès radical

Le groupe radical socialiste s'est réuni hier pour prendre une décision définitive au sujet du congrès radical socialiste qui doit se tenir à Paris au mois de juin. Après une longue discussion à laquelle ont pris part un grand nombre de membres du groupe, la déclaration suivante proposée par M. Doumergues, a été adoptée à l'unanimité :

« Les membres du groupe radical socialiste ayant été individuellement invités à adhérer à un congrès dit radical et radical socialiste, dont le comité d'action pour les réformes républicaines a seul pris l'initiative et arrêté l'organisation, après avoir délibéré en commun, ont décidé de se rendre au dit congrès afin d'y défendre leur doctrine, leur programme, leur autonomie, et d'y préparer, sous ces réserves, l'entente désirable avec les groupes voisins en vue du triomphe aux prochaines élections législatives, d'une majorité susceptible de poursuivre résolument une politique républicaine, anticléricale et de réformes sociales. »

A l'Académie Française

L'Académie Française a procédé, jeudi, à une double élection pour remplacer le duc de Broglie et H. de Bornier.

Pour le siège du duc de Broglie, le marquis de Vogüé a été élu au premier tour, par 24 voix sur 34 votants.

Il y a eu dix bulletins blancs.

Pour la seconde élection il y a eu six tours de scrutin. Au sixième tour les voix se sont ainsi réparties : votants, 33; majorité absolue, 17. Ont obtenu :

MM. Edmond Rostand, 17 voix (élu); F. Masson, 14; bulletins blancs, 2.

M. Stéphane Liégeard, qui avait obtenu plusieurs voix aux premiers tours, n'en a recueilli aucune au dernier.

Les drames de Falcool

Dans une maison isolée de la commune de Comblanz (Gironde), vivent les époux Planche. Le mari, surpris il y a quelques mois en train de fabriquer des allumettes de contrebande, fut condamné. Depuis il s'adonnait à la boisson et, lorsqu'il était ivre, brutalisait sa femme. Avant-hier, Planche, dans un accès de fureur alcoolique, se précipita sur sa femme qu'il roua de coups. A ce moment, un jeune homme nommé Hersches, fils adoptif des époux Planche, intervint et réussit à maintenir Planche. Celui-ci, de plus en plus furieux parvint à se déga-

er. Il alla chercher un fusil dont il déchargea deux coups sur Hersches. Le malheureux eut les deux charges de plomb presque complètes dans l'épaule et dans la figure. Planché a été arrêté.

Il prétend qu'il voulait tirer en l'air, pour effrayer son fils adoptif.

La taille des Conscrits

La loi du 9 avril 1901 modifiant les articles 27 et 59 de la loi du 15 juillet 1889 est, par la date de sa promulgation, postérieure à l'ouverture des opérations des conseils de révision en 1901.

La circulaire du 14 suivant, relative à l'application de la loi précitée, fait connaître que, aux termes de l'article 2 du Code civil, cette loi ne pourra être appliquée en ce qui concerne les appelés qu'au moment de la formation de la classe 1901, c'est-à-dire en 1902, sauf pour les jeunes gens qui demanderont à contracter un engagement volontaire.

Néanmoins, les conseils de révision dans plusieurs départements, notamment dans la Seine, ont, dès la promulgation de la loi du 2 avril, décidé d'en appliquer immédiatement les dispositions. Par suite, des conscrits de la classe 1900 ayant une taille inférieure à 1 mètre 54 ont été déclarés bons pour le service ; des ajournés des classes antérieures qui se trouvaient dans le même cas ont été également l'objet de décisions semblables.

A la date du 22 mai, le ministre de la guerre a formé devant le Conseil d'Etat un recours pour excès de pouvoir et « dans l'intérêt de la loi » contre plusieurs décisions de conseil de révision de la Seine rendues dans les conditions précitées.

Le Conseil d'Etat a été prié de statuer d'urgence sur le recours susvisé, en raison de l'importance des intérêts engagés et pour que le ministre de la guerre puisse, en temps utile, prendre à l'égard de toutes les autres décisions des conseils de révision rendues contrairement aux dispositions de l'article 2 du Code civil les mesures d'annulation qui conviendront.

Le Crime de Corancez

Le juge d'instruction a entendu mercredi quatre témoins : Mme Lubin, sa fille cadette Marie, et M. et Mme Bouvet.

Mme et Mlle Lubin ont été questionnées sur leurs rapports avec la famille Brière. On leur a présenté des objets saisis : elles les ont reconnus pour appartenir à Brière.

M. Bouvet, qui, le premier, a entendu les appels de Brière, raconte que son voisin insista pour qu'on le transportât dans son étal et qu'on ne réveillât pas ses enfants.

Pourtant, Mme Bouvet frappa aux volets et fut surprise de ne pas recevoir de réponse.

Quand Brière fut déposé sur la paille, MM. Bouvet et Florentin Baron, armés de bâtons, et leurs femmes, munies de lanternes allèrent tous quatre de lit en lit et découvrirent l'affreux spectacle des enfants assommés.

Constatant l'absence de Flora, ils crurent qu'elle avait échappé, ils l'appelèrent sans obtenir de réponse ; mais bientôt ils découvrirent son cadavre sous un tas de papiers et de linge sortis de la commode. Terrifiés par ce spectacle, ils se sauvèrent pour aller prévenir les autorités.

Par peur du régiment

Il y a quelques jours, trois jeunes gens, dont un militaire du 69^e régiment d'infanterie, en garnison à Toul, entraient chez M. Mercier, marchand de vin, rue Cambronne, se faisaient servir à boire et se mettaient à jouer au billard. Au moment de payer leurs consommations, ils déclarèrent n'avoir pas d'argent, et le militaire, en s'enfuyant par une cuisine ayant issue sur petite une cour, dut, à son grand regret, laisser en gage sa tunique entre les mains du patron.

Celui-ci attendit jusqu'à hier matin. Ne voyant pas revenir le soldat, il se rendit chez le commissaire de police, à qui il remit le vêtement. L'enquête ne tarda pas à établir qu'il appartenait à un nommé Gaston Berthault, âgé de vingt-deux ans, en permission chez sa mère, 35, rue Croix-Nivert, mais elle fit découvrir également que ce militaire, qui n'avait plus que trois mois à faire pour être libéré, était déclaré déserteur par suite de son oubli à rentrer à l'expiration de son congé.

L'autorité militaire fut prévenue, et un gendarme se présentait, mercredi matin, chez

la mère du permissionnaire, auquel il signifi l'ordre de le suivre.

« Plutôt que de rentrer au régiment, répondit Gaston Berthault, j'aime mieux m'estropier pour toute ma vie. » Et, joignant le geste à la parole il tira un rasoir de sa poche et s'ouvrit le ventre. Le malheureux a été transporté dans un état désespéré à l'hôpital Necker.

La neige dans la Lune

On mande de Boston au *Daily Mail* :

« Un professeur de l'observatoire d'Harvard vient de revenir de la Jamaïque avec une série de photographies qui semblent établir l'existence de la neige dans la lune. »

CHRONIQUE LOCALE

AUTOUR DES ÉLECTIONS

La campagne électorale est commencée dans toutes les communes du département, les partis s'agitent et prennent position : la lutte promet d'être chaude.

Mais où il semble qu'elle sera la plus vive, c'est dans l'arrondissement de Gourdon.

Par suite du décès de M. de Verninac, il doit être procédé à l'élection d'un sénateur, et l'on sait que plusieurs candidats sont déjà sur les rangs pour succéder au regretté disparu.

Nous avons, dans notre dernier numéro, fait connaître notre avis à ce sujet : nos préférences vont à M. Cocula.

A Martel, la situation ne paraît guère nette pour M. Lachize. Contre l'allié des réactionnaires, MM. Miret et Colrat, se présentent au Conseil général, avec un programme radical.

L'échec de M. Lachize semble assuré.

A Vayrac, le parti radical triomphera, aucun candidat réactionnaire sérieux ne se présente : on parle bien de la candidature Magne, mais les électeurs ont apprécié déjà la valeur de cet abbé ; cette candidature n'est pas sérieuse.

Dans l'arrondissement de Figeac, la situation politique ne sera guère changée : les républicains de cet arrondissement très disciplinés, continueront à faire triompher les idées démocratiques.

Quant à Cahors, des changements sont à prévoir.

Pour l'instant encore, les déclarations des candidatures n'étant pas formelles, on ne peut guère pronostiquer tel ou tel succès, tel ou tel échec ; mais, dans tous les cas, on peut affirmer que les républicains remporteront ici de nouvelles victoires.

Silhouette

UN CANDIDAT AU SÉNAT

Figure sillonnée de rides profondes, œil dur, bouche largement fendue à la lèvre mince, menton volontaire, démarche hardie, intelligence moyenne assortie d'une formidable audace, ambition sans borne, tel est le citoyen qui marche à la conquête d'un fauteuil au Sénat, en tenant dans sa main un bréviaire richement doré sur tranches, dans l'intérieur duquel errent plus d'articles de journaux que de prières.

Il est inutile, ami lecteur, de mettre un nom sur cette silhouette ? Vous connaissez trop bien l'homme pour ne pas déjà l'avoir reconnue.

Chaque fois qu'une élection se prépare, n'est-il pas du reste l'éternel candidat ? Rien ne le décourage, ni la mauvaise grâce des électeurs, ni l'opposition de son évêque ; il va de l'avant, confiant en son étoile plus qu'en Jésus-Christ, espérant qu'en fin de compte un mandat annuel de 9000 fr. le dédommagera, peut-être un jour, de toutes ses peines.

Il part en guerre avec une ardeur toute juvénile et la soutane dont il se sert et qui lui sert ne le gêne pas pour enfourcher la monture qui peut le conduire à la victoire.

Très correctement mis, en candidat qui soigne ses électeurs, le chapeau légèrement en bataille, il s'en va au travers des villes et des campagnes, arpantau fiévreusement le terrain de la lutte politique. Il va, prodiguant ses visites ; d'un pas léger, il va du sanctuaire, où son intérêt l'appelle, chez le réactionnaire, le républicain, voire même

le franc-maçon avéré. Que lui importe, pourvu que le succès arrive et qu'il puisse mettre en pratique la maxime de Machiavel, « diviser pour régner », devenue la sienne depuis longtemps. Sans se lasser, il frappe à toutes les portes, si on les laisse closes, il ne se décourage pas et revient à la charge jusqu'au jour où la menace d'une exécution publique, à la première récidive, lui enlève toute envie de recommencer.

Directeur de journal, sa plume ignore les maximes du Christ ; il ne connaît que la haine et la vengeance et le fiel sue au travers des lignes qu'il écrit. Deux fois par semaine, il fait à sa prose les honneurs de la publicité et rien ne lui est sacré, il n'a même pas le respect dû à la tombe qui se referme sur l'ennemi vaincu par la mort. Qui croirait qu'il est le prêtre d'un Dieu de miséricorde ? Que lui importe, il est un arriviste, avant tout. Il se moque de tout et de tous. Il cogne à droite, à gauche, bavant sur l'un, bavant sur l'autre, roulant son évêque, roulant les fidèles qui lui ouvrent leur bourse, voulant surtout rouler les électeurs.

Et dire que des gens en parlant de lui, disent : « Monseigneur Freppel est bien arrivé, pourquoi n'arriverait-il pas, lui aussi ? » Pauvre Freppel, quelle injure on te fait de te comparer à un pareil homme !

MOUSTIQUE.

Commission départementale

Séance du 31 mai 1901

Présents : MM. Iscard, président, Lapparra, Longpuech, Peyrichou, Pradines et Relhié, secrétaire.

Absent : M. Cocula, excusé. M. le Préfet assiste à la séance.

Les Arques. — Déblaiement du cimetière. — Accordé 100 fr.

St-Laurent-les-Tours. — Clôture du cimetière de Crayssac. — Accordé 50 fr.

Bannes. — Réparation aux fontaines publiques. — Accordé 50 francs.

Frontenac. — Réparation au foirail. — Accordé 25 fr.

Castelnau. — Construction d'un pont. — Accordé 50 fr.

St-Caprais. — Mur de clôture du cimetière. — Accordé 100 fr.

Théminettes. — Construction d'un pont. — Accordé 50 fr.

St-Dauphins. — Chemin rural n° 1. — Accordé 50 fr.

St-Martin-de-Vers. — Places publiques. — Accordé 100 fr.

Carennac. — Mur de soutènement. — Accordé 100 fr.

Pescadoires. — Chemins ruraux. — Rejet, les chemins dont il s'agit n'étant pas reconnus.

Vidaillac. — Chemin ordinaire n° 7 : fixation de la largeur. — Adopté.

Cuzance. — Ecole de garçons. — Accordé 100 fr.

Valprionde. — Ecole communale. — Accordé 75 fr.

Lentillac (Lauzès). — Ecole de garçons. — Accordé 50 fr.

Lunan. — Maison d'école. — Accordé 75 fr.

Flaugnac. — Eglise de Lamolayrette. — Accordé 75 fr.

Jury criminel. — Approuvé.

Séance du 1^{er} juin 1901

Cahors. — Chemin n° 30 : avant-projet. — Approuvé, utilité publique.

Dégagnac. — Chemin ordinaire n° 3 : classement. — Adopté.

Assistance médicale à 5 vieillards infirmes.

Relevé des mandats émis en avril 1901. — Acte est donné.

Octroi de Cahors. — Suppression des droits d'octroi sur l'alcool dénaturé et méthylique. — Avis favorable.

La prochaine séance aura lieu le 7 juillet, à 10 h. du matin (sans convocation).

Conseil de guerre

Le Conseil de guerre de la 17^e région, dans sa dernière audience a jugé les affaires suivantes :

1^o François Fizès, né à Cieurac (Lot), soldat au 83^e régiment d'infanterie, en garnison à Saint-Gaudens, inculpé d'avoir laissé son épée-baïonnette dans une auberge, en paiement d'un repas qu'il avait pris, a été acquitté.

2^o Elie Lalande, né à Tonneins (Lot-et-Garonne), soldat au 7^e régiment d'in-

fanterie, en garnison à Cahors, inculpé d'avoir volé une somme de 2 fr. au préjudice d'un caporal-secrétaire de l'intendance, a été condamné à un an de prison.

CAHORS

VILLE DE CAHORS

GRANDES FÊTES

DONNÉES PAR

L'ORPHÉON DE CAHORS

A l'occasion du quarantième anniversaire de sa fondation

Samedi 1^{er} juin 1901

9 heures du soir

Grande Retraite aux flambeaux
CONCERT par toutes les Sociétés musicales de la ville à l'Hôtel de Ville

Dimanche 2 juin

10 heures du matin

CONCOURS MUSICAL

Organisé par l'Orphéon, l'Avenir Cadurcien et la Cigale Divonienne

Salle du Théâtre :

SOCIÉTÉS CHORALES

Ecole de la rue du Lycée :

SOCIÉTÉS INSTRUMENTALES

3 heures 1/2

— (BOULEVARD GAMBETTA) —

Défilé des Sociétés musicales

ORDRE DU DÉFILÉ

1. L'Avenir Cadurcien.
2. L'Orphéon de Cahors.
3. La Cigale Divonienne.
4. Chorale de Francescas.
5. Estudiantina de Brive.
6. Orphéon Ste-Cécile (Montauban).
7. Les Enfants de Luzech.
8. Chorale de Puy-l'Evêque.
9. Chorale de Croix-Daurade (Toulouse).
10. La Palladienne (Toulouse).
11. Union Chorale d'Albas.
12. Lyre Ruthénoise.
13. L'Indépendante de Verdun.
14. L'Alliance Cajaroise.
15. La Fraternelle de Limogne.

4 heures 1/2

— (ALLÉES FÉNELON) —

FÊTE DES FLEURS

Défilé des Voitures fleuries

Bataille de Fleurs

Distribution de Bannières

Concours de Photographes amateurs

8 heures 1/2

— (ALLÉES FÉNELON) —

GRAND FESTIVAL

Avec le concours de toutes les Sociétés couronnées

Distribution des Récompenses

du Concours de Musique

GRANDES ILLUMINATIONS

Bataille de Confettis et Serpentins

GRAND BAL POPULAIRE

Concours musical

Récompenses offertes au Comité du Concours Musical

MM.

Le Ministre de l'Instruction Publique, médaille de vermeil,

Héli-Devals, préfet du Lot, médaille de vermeil.

Costes, sénateur, maire de Cahors, médaille d'argent.

Rey, député, médaille de vermeil.

Enard, évêque de Cahors, médaille de vermeil.

Général Marcot, une palme de vermeil.

Roussel, conseiller d'Etat, médaille de vermeil.

Combarieu, secrétaire général de la Présidence de la République, médaille d'argent.

Lurguie, président du tribunal civil, médaille de vermeil.

Le Tribunal de Commerce, médaille de vermeil.

La Chambre de Commerce, une palme de vermeil.

Veillon, secrétaire général de la Préfecture du Lot, médaille d'argent.

Relhié, conseiller général, médaille de vermeil.

Mazières, adjoint au maire, palme de vermeil.

Parazines, adjoint au maire, médaille de bronze.

Favalelli, trésorier-payeur général, médaille de vermeil.

Coulange, directeur des tabacs, médaille de vermeil.

Bazin, directeur de la Banque de France, médaille de vermeil.

Mme Martin, présidente de l'Union des Femmes de France, palme de vermeil.

Besse, avocat, médaille d'argent.

Dr Cayla, président de la Société des Originaires du Lot, à Paris, médaille d'argent.

Cercle militaire, médaille de vermeil.

Compagnie du Gaz, palme de vermeil.

Falguère, directeur de la Société Générale, palme de vermeil.

Francès, artiste dramatique, plaquette d'argent Girma, libraire-éditeur, médaille d'argent. Journal *La Dépêche*, palme de vermeil. Journal *L'Express du Midi*, médaille de vermeil. Journal *La Petite Gironde*, médaille de vermeil. Lérès-Gambetta, président du cercle de l'Union, médaille de vermeil. Saligné, opticien, médaille d'argent. Société des Etudes du Lot, médaille de vermeil.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 30 mai au 1^{er} juin 1901

Naissance

Tréjet, Marie-Germaine, rue Darnis, 9

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 26 MAI et 2 JUIN 1901.

De 8 h. à 9 h. 1/4. (Allées Fénélon)

Allegro Militaire
Si J'étais Roi (Ouv^{re}),
Landler (valse),
François les bas bleus (fantaisie),
Rosée du Matin (Valse),
Sans-Cerveille (Polka),
Blon
Adam
Weckerlin
Bernicat
Fahrbach
Auvray

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU. — L'élection cantonale. — Nous recevons de M. Feyt, une lettre dans laquelle l'honorable maire de Castelnau nous déclare qu'il sera candidat républicain radical à la prochaine élection cantonale.

M. Feyt ajoute qu'il ne connaît pas d'autre candidat républicain, mais que si un autre républicain est sur les rangs, il « suivra en tous points la discipline républicaine ».

Nous n'avons jamais douté un seul instant des sentiments démocratiques du maire de Castelnau, c'est dire que son affirmation ne nous étonne nullement.

Mais, pas plus que nous, M. Feyt n'a le droit d'ignorer un candidat qui déclare venir loyalement à la République radicale.

Nous n'avons pas du reste à indiquer nos préférences, car la question de principe seule nous intéresse.

Il faut à tout prix arracher le canton de Castelnau à la réaction.

Voilà le but. Il ne dépend que de M. Feyt et du ou des autres candidats républicains possibles de l'atteindre. Pour cela il suffit de laisser de côté les misérables questions personnelles pour s'inspirer uniquement de l'intérêt supérieur de la République.

Certainement M. Feyt partagera notre manière de voir.

Et avant d'aller plus loin nous attendrons de connaître les programmes des divers candidats.

DOUELLE. — Réparation de l'église paroissiale. — Adjudication le 16 juin 1901.

Montant des travaux ; 2.427 fr. 72

Cautionnement : 100 fr.

Visa des certificats : M. Edmond Fournier, architecte, 3, allées Fénélon, à Cahors.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Le crime de Saint-Félix.* — L'instruction de cette affaire se poursuit très activement et va être clôturée sous peu. L'assassin, ayant fait des aveux complets, a déjà subi, assisté de M^e Carbonel, son avocat, plusieurs interrogatoires. La comparution du criminel devant les assises du Lot aura probablement lieu à la session d'août prochain. Disons en terminant que l'assassin n'a pas encore vingt-cinq ans révolus et que son mariage date du 10 février 1901. Il laisse sa malheureuse femme, appartenant à une honorable famille, en état de grossesse.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — M. Raymond Colrat, explorateur candidat radical au Conseil général dans le canton de Martel, vient d'être désigné par la Société de géographie de Paris pour la représenter au prochain congrès, pour l'avancement des sciences, qui se tiendra à Ajaccio.

SARRAZAC. — Rectification. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur, Certains journaux du Lot ont annoncé ma candidature au Conseil général et, mal informés, m'ont désigné comme républicain progressiste.

Veuillez-vous être assez aimable pour rectifier cette erreur en annonçant dans votre estimable journal que je me présente comme républicain radical contre M. Lachize candidat de toutes les réactions.

Agréer, etc... COLRAT.

QUATRE-ROUTES. — Un nouveau Comité radical. — La perte cruelle que le pays vient de faire par la mort de M. de Verninac, a suggéré aux républicains des Quatre-Routes l'organisation d'un comité radical de défense républicaine.

Les citoyens se sont réunis lundi pour former un bureau provisoire; la réunion où sera formé le bureau définitif aura lieu demain dimanche 2 juin à cinq heures du soir.

MM. les maires, adjoints, conseillers municipaux républicains, ainsi que les citoyens démocrates des communes voisines, des cantons de Martel et Vayrac, qui ont souci de voir triompher la vraie République sont invités à assister à nos réunions et à s'inscrire à notre Comité.

L'ordre du jour de la réunion de dimanche comprendra la désignation des candidats radicaux aux élections du Conseil général et du Conseil d'arrondissement dans le canton de Vayrac, ainsi que les mesures qu'il convient de prendre dans le canton de Martel pour soutenir la candidature radicale de l'honorable M. Mirat, maire de Floirac.

VAYRAC. — Election au Conseil général. Nous recevons de Vayrac les notes suivantes :

Les maires du canton de Vayrac enga-

gent vivement M. Malvy, fils, à poser sa candidature au congrès républicain qui aura lieu le 16 juin en vue des élections au Conseil général. L'assurant de leur concours le plus dévoué s'il s'engage à soutenir et à défendre énergiquement le programme des réformes démocratiques et sociales de leur très regretté conseiller général, M. Charles de Verninac.

Signés :

Granouillac, maire de Vayrac.
Mazeyrac, maire de Bétaillé.
Delfour, maire de Carennac.
Limes, maire de St-Michel-de-Bannières.
Tournié, maire de Condat.
Louradour, maire de Cavagnac.
Gonygou, maire de Strenquels.

Les membres du Bureau du Comité Républicain radical socialiste et les conseillers municipaux républicains de la commune de Vayrac soussignés engagent vivement M. Malvy, fils, à poser sa candidature au congrès républicain qui aura lieu le 16 juin prochain en vue des élections au Conseil général.

L'assurant de leur concours le plus dévoué s'il s'engage à soutenir et à défendre énergiquement le programme de réformes démocratiques et sociales de leur très regretté conseiller général, M. Charles de Verninac. A Vayrac, le 26 mai 1901.

Granouillac, maire, Gay adjoint, Sireyjol, Cypierre, Laquière, Delmond Ene, Chambon François, Serre, Ferrier, Garrigue Louis, conseillers municipaux; Condamine, Garrigue Gentil, Tartarède, Boudet, membres du Bureau du Comité signés.

Nous insérons les communications qui précèdent à titre de simples documents. Nous attendrons pour nous prononcer de connaître toutes les candidatures républicaines.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
26 Dim.	+ 25	+ 15	763.5	Beau
27 Lundi	+ 26	+ 15	763.5	Beau
28 Mardi	+ 25.5	+ 15.5	764	Beau
29 Merc.	+ 26	+ 16	763	Beau.
30 Jéud.	+ 27	+ 16	763	Beau.
31 Vend.	+ 28.5	+ 16	762.5	Beau
1 Sam.	+ 29	+ 17	761.5	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau. — Variable. D^r HERBEAU.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation s'est effectuée avec des reports modérés, même bon marché sur l'ensemble des valeurs mais assez élevé sur les rentes françaises.

Nos rentes sur lesquelles on a coté 24 courant 1/2 cours moyen du report finissent fin prochain.

Le 3 0/0 à 101,17 et le 3 1/2 0/0 à 101,60. Peu de changement dans la tenue des actions des Sociétés de Crédit.

Le Crédit Foncier cote 697; le Comptoir

National d'Escompte à 3.590, le Crédit Lyonnais 1.044 et la Société Générale à 615.

Nous retrouvons les chemins français sans changement.

Le Suez est à 3.755. Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure clôture à 70,07, l'Italien à 97,40, le Portugais à 25,50, le Russe 3 0/0 1891 à 85, le Turc D à 25,05, la Banque Ottomane à 553.

Le Serbe 4 0/0 unifié cote 70,85 et 71. En attendant leur prochaine introduction à Paris et à Lyon, les actions Morenilla Linarès se traitent à 4 livres 1/2.

Les Brevets Porchère sont à 195. La Porcherine Limited se négocie à Londres à 5 livres 3/8.

A Bruxelles — La Compagnie Nationale financière capital est à 240 et dividende à 460. La Belge Roumaine capital cote 190 et la Metallurgique Roumaine à 377,50.

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la Gêlée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur Agent général de la Compagnie.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n^o 2 : 3 fr.

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUTS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE GÉNÉRALISTES.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXIV

LA DAME AUX YEUX BLEUS

Il vaut mieux monter à cheval avec les chasseurs que d'aller cavalquer au Pitchley, et le règlement de la chambre n'est pas beaucoup plus ennuyeux que l'étiquette de la cour. La nature m'a créé pour être soldat, quoique la mode m'ait gâté autrefois. Je puis faire un beau vétérán... je n'aurais jamais rien fait de mieux.

Il laissa retomber son sabre dans le fourreau et cessa de chercher querelle à sa destinée.

Sa main toucha les trente pièces d'or cachées dans sa ceinture. Il tressaillit au souvenir de l'insulte oubliée et resta quelque temps absorbé dans ses pensées; puis il prit sa résolution.

Une demi-heure de marche précipitée, car il était habitué à la chaleur comme un Arabe et n'y faisait aucune attention, et il fut devant la porte d'entrée de la villa Aïoussa.

Un nègre du Soudan, en riche costume, qui remplissait l'office de portier, lui demanda

poliment le motif de sa venue.

Tout indigène apprend par une dure expérience à être courtois vis-à-vis des soldats français.

Cecil, pour toute réponse, lui demanda simplement si la princesse était visible.

Le nègre répondit, avec circonspection, que sa maîtresse était chez elle, mais qu'il doutait fort qu'elle pût recevoir.

— Vous venez de la part de M. le marquis ? — demanda-t-il.

— Non !... je viens pour mon compte personnel.

— Vous !...

Toute la crainte instinctive d'un Africain pour un Roumi ne put dissimuler l'étonnement dédaigneux de ce mot.

— Oui, moi. Demandez à votre maîtresse si elle veut bien accorder au brigadier Victor, du 1^{er} chasseurs d'Afrique, un moment d'entretien. Je viens avec sa permission, ajouta-t-il, en voyant le nègre hésiter entre sa crainte d'un Roumi et le sentiment d'incroyable inconvenance qu'il éprouvait de ce qu'un simple soldat osât demander une audience à une princesse espagnole.

Le message fut transmis à plusieurs serviteurs de la maison; enfin, un domestique d'une autorité supérieure parut.

— Madame la princesse recevra le brigadier Victor. Veuillez me suivre !

Cecil se découvrit et entra; puis il traversa plusieurs corridors et plusieurs appartements, richement tendus et luxueusement meublés.

La villa avait été la maison de campagne

d'un grand personnage français; celui-ci l'avait offerte à la princesse Corona lorsque, pour combattre une légère délicatesse de santé, l'air d'Alger lui avait été conseillé.

Une singulière sensation s'empara de Cecil à mesure qu'il traversait ces appartements.

Pendant douze ans, il n'avait pas vu d'autres tentures que les murs dénudés des chambres de la caserne, les peaux de chèvres des douards, et la toile de sa propre tente.

Se retrouver, après un si long intervalle, au milieu de ces objets de luxe et de magnificence restés si longtemps loin de ses yeux, agissait étrangement sur lui; il pouvait à peine distinguer le passé et l'avenir.

Un instant, lorsque ses pieds reposèrent de nouveau sur des tapis moelleux et que ses yeux revirent de l'or et de l'argent, des malachites et des bronzes, des soieries blanches et des damas violets, il s'imagina presque que les années passées à Alger n'étaient qu'un rêve extravagant de la nuit précédente.

Un de ses éperons s'accrocha dans un tapis et son sabre s'y heurta légèrement; de même que la rentrée au quartier, le cliquetis de l'acier le rappela à sa situation présente.

Il n'était qu'un soldat, admis par tolérance en présence d'une grande dame.

Tout le reste était mort et enterré.

Après avoir traversé une demi-douzaine de pièces, grandes et petites, il fut introduit dans un boudoir.

Cette pièce était hermétiquement fermée et embaumée du parfum d'innombrables fleurs; il y avait là quelque chose qui le frappa de

même qu'un air autrefois familier, qu'on n'a pas entendu depuis longtemps, fait revivre à l'oreille une foule de souvenirs comme le vieux air languissant et funèbre, pour lequel Gérard de Nerval eut volontiers donné tout Rossini et tout Weber.

La princesse se tenait à quelque distance de lui enveloppée dans les plis moelleux d'une étoffe de fabrication orientale, comme dans un nuage de riches couleurs fondues, parsemées, çà et là, de fils d'or; il s'arrêta involontairement sur le seuil pour la regarder.

Un faible souvenir presque effacé se présenta à sa mémoire, comme une réminiscence depuis longtemps renfermée dans le tombeau si bien clos de son passé, un vague et insaisissable ressouvenir de jours oubliés, de pensées oubliées, glissa devant lui comme cela avait déjà eu lieu dans la tente, lorsqu'il avait vu pour la première fois Venetia Corona.

Elle se leva lorsque son domestique annonça Cecil; elle le vit s'arrêter comme s'il eût été frappé de stupeur et crut reconnaître l'hésitation d'un homme profondément convaincu de son infime condition dans la vie.

Elle s'approcha de lui avec cette grâce silencieuse et aisée qui lui donnait le port d'une impératrice; sa voix tomba dans l'oreille de Cecil comme l'accent d'une femme excessivement fière, mais trop fière pour ne pas s'incliner gracieusement et avec bonté vers ceux qui étaient si loin au-dessous d'elle que, sans son aide, ils n'auraient pu ni s'adresser à elle, ni même s'approcher d'elle.

(A suivre.)

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

